CHUSCLAN

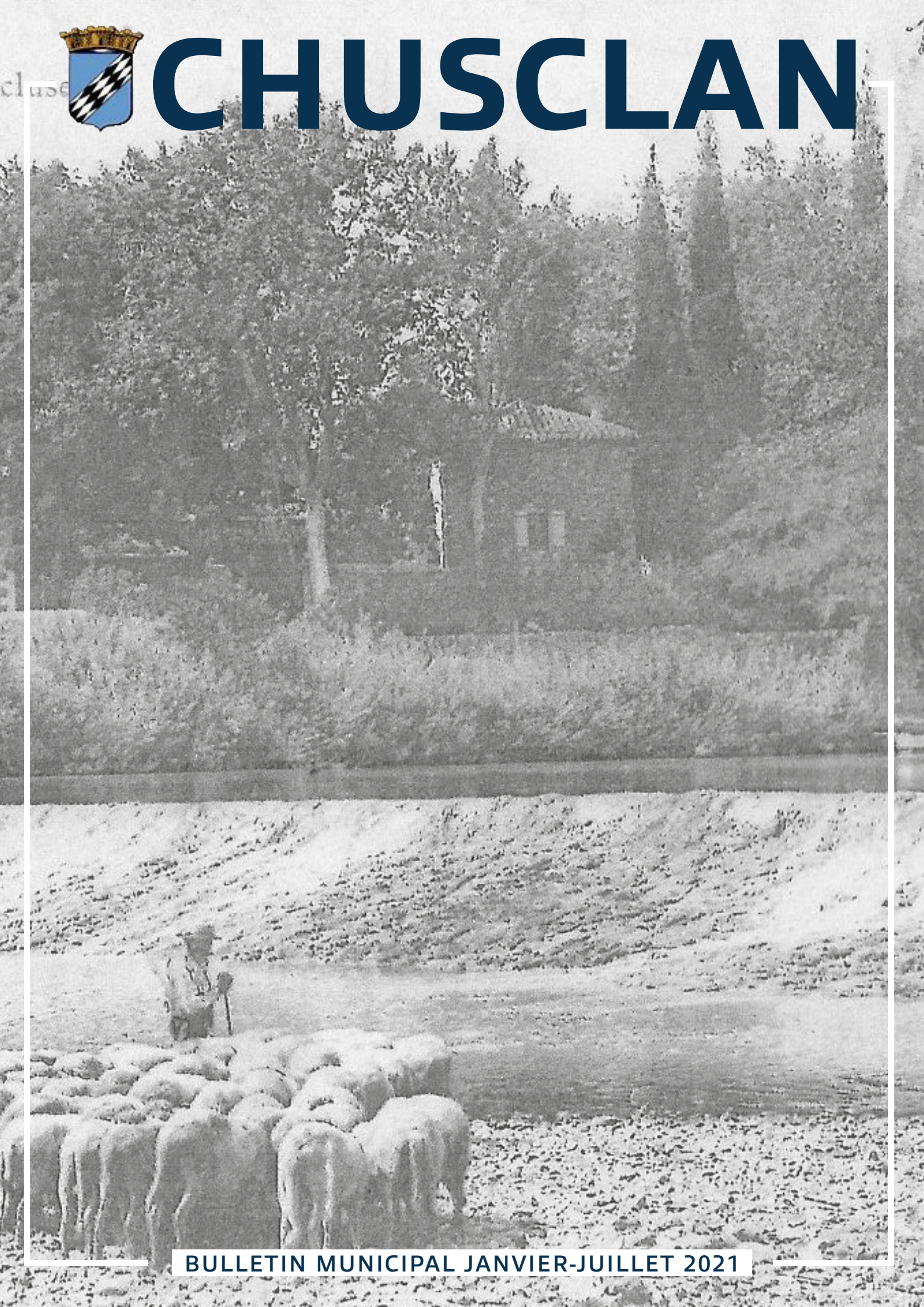

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER-JUILLET 2021

Sommaire

BUDGET MUNICIPAL 2021 P. 4-5
ACTIONS MUNICIPALES P. 6-7
ÉCOLE P. 8
EN BREF P. 8
REDEVANCES INCITATIVES P. 9
ÉTAT CIVIL P. 10
MÉDIATHÈQUE P. 11
ACTUALITÉS DE LA COMMUNE P. 12-13
PRÉVENTION ET RISQUES P. 14-21
ASSOCIATIONS P. 22-31

Les Amis de Gicon P. 22
Chuscl'en Forme P. 22
Tennis Club de Chusclan P. 23
Cèze Danse P. 24
Pattes Actives P. 25
APE P. 26-27
La Belle Époque P. 28
Sociétés de Chasse P. 28
Entrons dans leur danse P. 29
Terres et Formes P. 30
Destination Bien-Être P.31
Syndicat des Vignerons P. 31

AGENDA

réalisé par irisagency

Pour suivre les dernières infos du village !

www.chusclan.fr

Les panneaux lumineux
(place de la Mairie et parking de l'école)

Page Facebook : Chusclan

Panneaux Pocket

Cedralis : vous êtes nouveaux arrivants ou vous ne recevez pas les messages d'alerte téléphonique >> inscrivez-vous en Mairie, afin de bénéficier du Système d'Alerte et d'Informations aux populations en cas de risques naturels, chimiques, radiologiques ou sanitaires.

DÉPART À LA RETRAITE

Le 1 mars 2021, Madame VALETTE (Béatrice pour les enfants) est partie à la retraite. C'est en novembre 1988 que Béatrice a été recrutée en qualité d'agent d'entretien, et ensuite titularisée au 1er septembre 1993. En février 1999, elle est nommée agent d'entretien qualifié, puis en 2005 agent technique principal de 2ème classe. De mars 2008 à janvier 2013, elle poursuit sa carrière à la Communauté de Communes « Cèze Sud » et réintègre la mairie de Chusclan en novembre 2013 au grade d'adjoint principal de 1ère classe. Le 1er novembre 2013, par voie d'intégration directe, elle est nommée au grade d'adjoint d'animateur principal de 1ère classe. En janvier 2016, au titre de la promotion interne, elle est nommée au grade d'animateur.

De ce parcours, nous retiendrons particulièrement son implication passionnée dans ses fonctions de directrice de l'accueil de loisirs périscolaire, sa conscience professionnelle, et sa qualité essentielle qui était de faire le maximum auprès des enfants et des familles pour offrir un service de qualité. Soulignons sa réelle capacité à s'adapter au fil du temps et des ans à un environnement toujours en mouvance. C'est ainsi, qu'elle a su motiver son équipe pour développer des projets et réussir la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires et la création de la ludothèque.

Un grand merci à vous, Béatrice, pour ces années de service au sein de la commune de Chusclan où vous avez œuvré avec dévouement et assiduité en votre qualité d'agent de la fonction publique, pour avoir mis votre conscience professionnelle au service de notre commune et beaucoup d'engagement personnel dans l'accomplissement de votre travail.

La retraite est un nouveau départ, nous vous souhaitons la santé et beaucoup de bonheur à partager avec votre famille et vos amis dans cette nouvelle vie qui commence.

UN NOUVEAU MÉDECIN À CHUSCLAN

Bienvenue au Docteur Huber Jean François qui pratique la neuromédecine. C'est une nouvelle voie médicale qui s'offre à nous. La neuromédecine est une rééducation puissante qui s'appuie sur des réalités cliniques incontournables à partir du palper-rouler. Les stimulations de la neuromédecine agissent par une aggravation aussi intense que transitoire. Grâce à son potentiel d'adaptation, le corps guérit et l'esprit s'apaise. Il exercera à la rentrée 2021

Le Mot du Maire

L'été débute en marquant au niveau national un retour aux loisirs, à la culture, aux réunions familiales et amicales qui nous ont tant manqués. Espérons qu'il emportera définitivement avec lui cette crise sanitaire et nous permettra un retour à une vie normale.

Tributaire des décisions et des protocoles de l'exécutif national et des autorités de santé, l'équipe municipale a dû se résoudre à modifier son calendrier local et à renoncer ou reporter plusieurs fois nombre de projets qui nous tiennent à cœur, avec en premier lieu, l'hommage à Louis Chinieu. L'ensemble des élus se joint à moi pour vous convier à partager les bons moments passés avec Louis, à la salle multiculturelle, le vendredi 17 septembre 2021.

Au printemps, nous avons voté le budget. En 8 ans, Chusclan a vu son budget amputé de 955 000 euros. Une gestion maitrisée nous permet d'investir et de poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie. Mais pour atteindre cet objectif, il est impératif de réduire les frais de fonctionnement. Dans la rubrique du budget vous trouverez une présentation des travaux et investissements prévus pour le second semestre 2021.

Concernant notre cadre de vie, je souhaite rappeler que la préservation de ce dernier d'écoule de la responsabilité individuelle : chacun devrait s'attacher à ne pas infliger à autrui ce qu'il ne tolère pas qu'autrui lui inflige. Apprécieriez-vous, chaque matin d'être réveillé par les odeurs d'un moteur ronronnant sous vos fenêtres, de ne pouvoir circuler à cause de stationnement gênant ? Il y a des places de parking à proximité des commerces. Nous constatons également la prolifération de déjections canines dans le village, alors que des distributeurs de sacs sont à la disposition des usagers. Des dépôts sauvages d'ordure, le non-respect de la signalisation routière et de la limitation de vitesse dans le village sont inacceptables tant au niveau du bien-être que de la sécurité des Chusclanais.

Dans cette période particulière, je vous remercie vivement de continuer à prendre soin les uns des autres, d'être attentifs aux plus vulnérables et à ne pas hésiter à nous solliciter en cas d'inquiétudes.

Je vous souhaite un doux été à tous, prenez soin de vous.

Pascal Peyriere

BUDGET

Focus budget 2013 à 2021

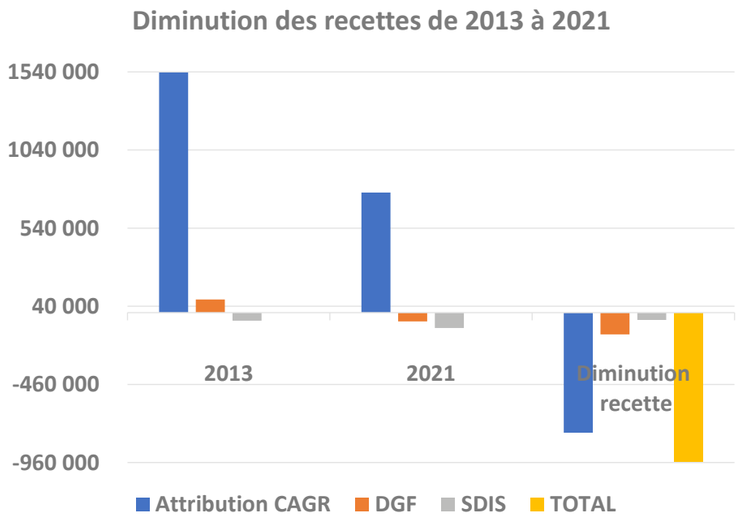

- L'attribution de compensation reversée par l'Agglomération du Gard Rhodanien a baissé de 50%.
- L'état ne reverse plus la dotation globale de fonctionnement, et effectue à la place un prélèvement pour le redressement des finances publiques, soit 140 112€ de perte de recette.
- Le service incendie a augmenté de 90%.
- Ces mesures impactent le budget de la commune d'une diminution de recette de 955 178€ entre 2013 et 2021, représentant 1/3 du budget.

Afin de garder une marge d'autofinancement permettant d'investir, il est impératif de réduire les frais de fonctionnement.

Fiscalité

La suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera effective en 2023. Cette suppression s'accompagne d'une réforme du financement des collectivités territoriales.
La taxe d'habitation est un impôt perçu au profit des collectivités locales. Son montant varie d'une commune à l'autre, son taux d'imposition était voté par les collectivités territoriales.
La loi de finances pour 2020 prévoit, au bénéfice des communes, une compensation de la suppression totale du produit de leur taxe d'habitation à compter de 2021, par un transfert de la part du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements.
Le Conseil municipal, dans sa séance du 8 avril, **a décidé de ne pas modifier le taux d'imposition de la Taxe Foncière** sur les propriétés bâties et de **le maintenir à 13.16%.**
Néanmoins, à la lecture de votre avis d'imposition 2021, vous constaterait **un taux indiqué à 37.81 %** (13,16 % sans changement au niveau communal + intégration du taux départemental 2020 : 24.65 %).

TF 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	13.16%			24.65%				
Taux 2020	13.16%			24.65%				
Taux 2021	**37.81%**							

Le Taux de la Taxe Foncière non bâti **reste inchangé** : 40,16%

Budget 2021

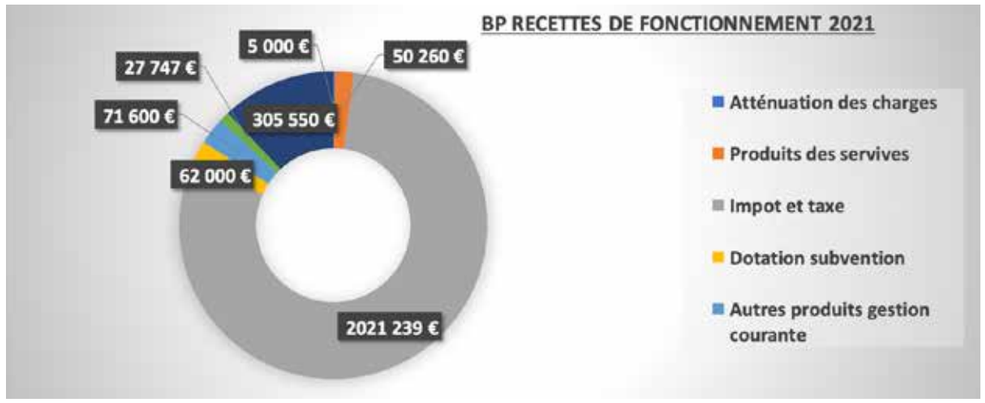

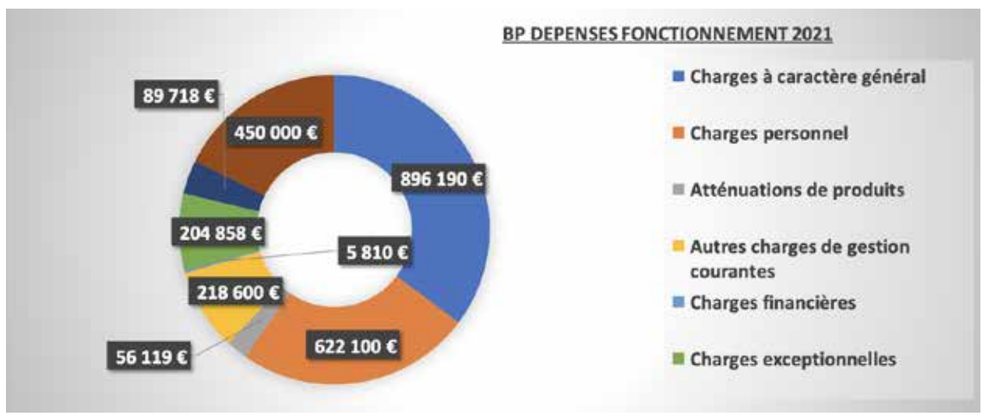

Subvention

En raison de la crise du Covid-19 et des mesures de confinement, de nombreuses associations sportives et culturelles ont dû cesser leurs activités ou reporter leurs projets soit parce qu'elles étaient concernées par l'arrêt des activités non essentielles, soit parce que leurs locaux n'étaient plus accessibles, soit parce qu'elles ne pouvaient pas respecter les gestes barrières. Parmi les bénévoles, un certain nombre, dissuadés de prendre des risques pour préserver leur santé et celle des autres, ont cessé leur bénévolat ou l'ont réduit durant toute cette période.
Avec un maintien de l'enveloppe prévisionnelle des subventions à hauteur de 51 500 €, soit un équivalent par habitant de 51,50€, la municipalité a souhaité maintenir ses efforts, bien qu'adaptés à ses moyens budgétaires, pour une reprise de l'animation locale tant attendue par tous nos concitoyens et nos bénévoles.

Précisons la nouvelle approche voulue par l'équipe municipale qui s'appuie sur une attribution des subventions, basée sur des projets et pas uniquement sur le fonctionnement pur des structures. Ainsi, sont accompagnés plus spécifiquement toutes les propositions de manifestations et d'évènements visant au bien vivre ensemble et à la convivialité au sein de notre village. L'offre d'activités pour tous, enfance, jeunesse, seniors, sportifs, loisirs sont également au cœur de nos objectifs.

L'enjeu maintenant est d'accompagner nos associations, dont le rôle essentiel est bien reconnu, dans la reprise de leurs activités, et de travailler à leur côté à une relance des adhésions par un soutien en matière de communication et l'organisation du Forum des associations pour la rentrée de septembre 2021.

ACTIONS MUNICIPALES

INVESTISSEMENTS

ABAISSEMENT DU SEUIL DE CHUSCLAN

Les études sont terminées. L'appel d'offre qui a suivi a été infructueux. Les travaux d'abaissement du seuil de 50 cm et la construction d'une rampe de franchissement piscicole programmée cet été ont été reportés. Un nouvel appel d'offre sera relancé cet automne, les travaux seront réalisés en été 2022. Les études d'un montant 31 308 € ont été acquittées par la commune. Le financement des travaux est pris en charge par la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Le cout estimatif des travaux est de 510 234€ TTC.

ENFOUISSEMENT LIGNE ELECTRIQUE 20KV

Les travaux de dépose des lignes aériennes après reprise des branchements en souterrain - Chemin Force Male, Chemin Combe de Carmignan, Chemin

des Costes planifiés pour le premier semestre 2021, ont été reportés par ENEDIS au 3ème trimestre 2021. Le cout des travaux est supporté par ENEDIS.

INSTALLATION VIDEO PROTECTION

Attentif aux demandes de ses concitoyens, la commune souhaite faire diminuer le nombre des incivilités, les dégradations, et surtout des faits de délinquance (vols - cambriolages). Un système de vidéo protection sera installé sur la commune cet automne. En effet, les missions de sécurité publique liées à la police judiciaire relèvent de la Gendarmerie. Cette vidéo-protection l'aidera dans ses investigations à identifier les fauteurs de troubles et les délinquants. Le projet a été validé avec le référent sûreté du groupement de Gendarmerie Départementale du Gard et approuvé par le conseil municipal en séance du 21/01/2020. Son cout prévisionnel est de 132 000€. La mairie a obtenu une subvention DETR de 36 300€.

REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Après le remplacement des éclairages du village par des éclairages à led, une nouvelle tranche est programmée au troisième trimestre 2021. Elle concerne l'Avenue du Pont, Chemin de Colombier, Chemin de Rogations, Chemin des Prés et Rue du Ruisseau. Le cout prévisionnel est de 65 000€. Une subvention a été demandée auprès du Syndicat d'Electricité du Gard. Une autre demande sera déposée après les travaux afin de percevoir les « Chèques d'Economie d'Energie ».

CHEMIN COMBE CARMIGNAN PHASE 2 Chemin du Ravin – Chemin des Salets

Les travaux débuteront lorsque l'acquisition des parcelles concernant l'alignement sera terminée. L'entreprise qui réalise la mise en discrétion des réseaux secs à planifier les travaux en septembre. Une subvention de 70 300€ a été obtenue pour ces travaux. La canalisation des eaux de pluie et la réfection de la voirie suivront. Le coût prévisionnel est de 300 000€

SÉCURISATION CHEMIN COMBE CARMIGNAN PHASE 2 - Chemin des Rogations – Chemin de la Fontaine du Renard

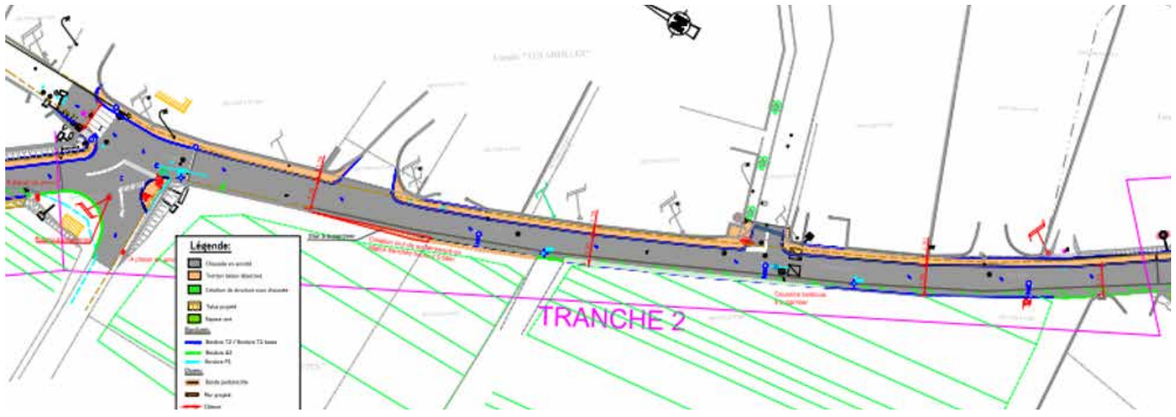

AMÉNAGEMENT ESPACE GABRIEL ARNAUD

SÉCURISATION CHEMIN COMBE CARMIGNAN PHASE 2 - Chemin des Rogations – Chemin de la Fontaine du Renard

Les travaux ont été impactés par le report d'ENEDIS de l'enfouissement des lignes 20KV. Le poteau électrique supportant la ligne 20KV en face le poste électrique « réservoir » doit être déposé pour effectuer la voirie. L'objectif est de les réaliser au cours du second semestre 2021. Le cout prévisionnel est de 150 000€. Une subvention « des amendes de police » a été demandée La réfection du réseau d'eau usée débutera au mois de juillet. Le financement de ces travaux est pris en charge par la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

AMÉNAGEMENT ESPACE GABRIEL ARNAUD

Les travaux d'aménagement sont programmés pour le second semestre 2021. Les jeux pour enfants (tourniquet, balançoire, jeu ressort, … seront installés. Le terrain de basket sera réparti en trois activités, un demi terrain de basket, un mur de tennis, un skate parc. Les « street workout » complèteront l'offre proposée. Le coût prévisionnel est de 250 000€. Une subvention a été obtenue auprès de la DETR d'un montant de 37 200€ et de la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien d'un montant de 9 960€.

ÉCOLE

PROJET « LUDOBOX »

Une demande de participation financière au titre de l'Appel à Projet 2021 Fonds Publics et Territoires dans le cadre du projet « Ludobox ». Le projet Ludobox répond à un besoin d'entrer dans l'aire du numérique. En soutien à la parentalité et sur la base de l'égalité des chances pour tous, ce projet vise à réduire les inégalités en termes d'accès au numérique pour les enfants de 3 à 11 ans. L'Accueil de Loisirs Périscolaire de Chusclan constate que le numérique prend de plus en plus de place dans nos modes d'apprentissages, d'échanges et de partages, mais il a aussi un rôle préventif auprès de l'enfant.
A l'aide de l'écran numérique, de tablettes et de logiciels l'enfant développe les techniques d'usages et des compétences numériques qui favorisent la continuité des apprentissages. De plus, ce projet répond à une dynamique locale en étant associé à la l'école primaire, la ludothèque, la médiathèque et à la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation).
Les activités numériques permettent à l'enfant d'échanger, de partager des connaissances, de conduire des projets en ligne avec les coéducateurs référents (tels que les familles, l'équipe enseignante, l'APE, les associations). Enfin, ce projet a pour but d'anticiper les conduites addictives et les dangers d'internet. Par le biais des coéducateurs, le rôle de ce projet est aussi de mettre en garde l'enfant sur les contenus exposés, le harcèlement et les réseaux sociaux.
Le cout prévisionnel est de 12 027€. Une subvention de 8 018€ représentant 80% du montant HT a été demandée auprès de la CAF.

APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Dans le cadre de la Crise Sanitaire liée à la COVID-19, l'Etat a lancé un plan de relance. L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,**
- **Les services et ressources numériques,**
- **L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.**

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.
Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.
L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.
Un dossier de candidature pour l'école élémentaire de Chusclan a été déposé. Il comprend l'achat et l'installation de trois tableaux numériques et de 15 ordinateurs.
Le coût global de cette opération s'élève à la somme de : 30 909.60 € TTC. Le montant total des financements accordé dans le cadre de cet appel à projets est de 9 970€.

EN BREF

MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Terrain de tennis **-** Une régénération des deux terrains comprenant l'arasement des décalages de niveau entre dalles, le décrassage et démoussage, le ragréage des parties détériorées, la consolidation des supports et la remise en peinture. Le coût prévisionnel est de 9 982.56€.

SIGNALÉTIQUE DU VILLAGE

La signalétique du village étant vieillissante, elle va être reprise afin d'améliorer la visibilité. Les travaux sont programmés pour le second semestre 2021.

REDEVANCE INCITATIVE

DU BAC À VOTRE FACTURE

L'Agglomération lance un projet qui va transformer notre façon de gérer nos déchets. Il va tous nous concerner : établissements publics, particuliers et entreprises. Il va se traduire par un nouveau système de tarification plus équitable tenant compte du volume de déchets produit. Et il va surtout impulser le déploiement de solutions alternatives sur tout le territoire. L'objectif est clair : réduire nos ordures ménagères résiduelles en utilisant toutes les voies proposées par l'agglomération : tri des emballages, déchèteries et autres actions proposées dans le Programme local de prévention des déchets.

Présentation de votre bac individuel ou dépôt de votre sac dans un point d'apport volontaire

Lecture de la puce de votre bac individuel ou de votre badge au point d'apport volontaire

2021

Distribution bac individuel courant été

Rencontre avec chaque administré présent pour explications et informations sur la mise en place de la redevance incitative

2022

Facturation à l'identique du système actuel
et
Simulation de facturation du coût dû par rapport au nombre de levées

2023

Application de la redevance incitative

Ordures Ménagères = 1 passage par semaine
Forfait annuel = 12 levées
Levée supplémentaire facturée

ÉTAT CIVIL

BIENVENUE

Jules FLEURIAL
le 17 janvier

Malo FAVIER
le 7 février

Sofia Moulinet
le 21 février

Anaé CASTILLON
le 23 février

Amy Rose VIDIL
le 26 avril

FÉLICITATIONS

Pascal THOUREZ et Aurélie LAVASTRE
le 19 décembre 2020

Haritsiferana ANDRIAMAMONJY et
Bruna DA SILVA CRUZ
le 06 février

Kevin COLOMBO et Nancy CASTANIER
le 25 juin

CONDOLÉANCES

Rosita GIMENEZ
le 20 décembre 2020

Louis DUMARCHER
le 25 décembre 2020

Hélène FAVAND
le 3 décembre 2020

Elise GALAS
le 28 décembre 2020

Monique RIVIER
le 05 janvier

Marie-Paule MENJAUD
le 07 janvier

Francis COUSTON
le 17 février

Lucienne VALVASORI
le 1er mais

Philippe ROMEO
le 28 mai

Pierre MOMMENS
le 09 juin

MÉDIATHÈQUE

SAINT-AUGUSTIN

NOUVEAUTÉS

La médiathèque propose pour vos enfants des animations selon leur âge :

- « Les bout'choux à la média » pour les tout-petits (moins de 3 ans) découverte de l'objet livre, des comptines, des chansons et des jeux de doigts afin de s'initier au plaisir des histoires

- « Rendez-vous conte ! » pour les enfants de 3 à 5 ans
des lectures d'albums, de contes et de Kamishibai (théâtre d'images) pour rêver et donner le goût des livres.

Pour préparer au mieux la reprise de nos ateliers nous demandons aux parents ou aux assistantes maternelles de bien vouloir se pré-inscrire en nous indiquant le nom et l'âge de l'enfant.
PRÉ-INSCRIPTION avant le 15 septembre 2021
mediatheque@chusclan.fr / 04 66 39 07 53

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

DATES À RÉSERVER

Les associations sont restées engourdies pendant de nombreux mois. L'espoir d'une reprise des activités et des projets pour la rentrée prochaine se profile à l'horizon. Après le succès de plusieurs manifestations coorganisées les années précédentes, pérennisées ou nouvellement créées, nous vous proposons de nous investir, ensemble, dans la préparation de plusieurs festivités qui ponctueront la rentrée 2021-2022.

Forum Des Associations

- 04 sept.

Retrouvez nous nombreux le samedi 4 septembre au Parc Pontal pour découvrir les associations chusclanaises et participer à des séances de démonstrations ou à des animations. Les visiteurs auront l'opportunité de tester les activités proposées par les associations, et ce sans engagement de leur part. Vous pourrez adhérer, vous inscrire ou devenir bénévole dans l'une d'entre elles ! En vous rendant à un forum des associations, vous rencontrerez de nombreuses associations qui ne demandent qu'à être accompagnées dans leurs actions. C'est l'occasion rêvée pour s'engager dans la vie associative.

Samedi 4 septembre de 14 h à 18h30 au Parc Pontal

World Clean Up Day

- 18 sept.

World Clean Up Day, appelé aussi journée mondiale du nettoyage, est une opération planétaire ayant pour objectif la lutte contre la pollution à travers des nettoyages citoyens. Lancée en 2020 sur notre commune, l'opération de nettoyage a rencontré un vif engouement des familles et des associations. Parce que nous sommes tous concernés par la dégradation de notre environnement, nous vous invitons TOUS à agir en participant à la Journée mondiale du nettoyage de notre planète

Samedi 18 septembre de 9h à 12h,
rendez-vous place de la mairie

Octobre Rose

- 24 oct.

Après la réussite de l'édition 2020 qui a rassemblé plus de 300 participants pour la 7ème édition de la Rando'Rose, organisée par l'association Les Pattes Actives en partenariat avec la municipalité, nous vous invitons à participer à la 8e édition qui aura lieu le Dimanche 24 Octobre 2021 et prendre le départ pour une randonnée au Parc Pontal pour collecter des fonds pour la ligue contre le cancer.

Dimanche 24 octobre dès 8h30
rendez-vous au Parc Pontal

Le Marché de Chusclan

Depuis le début du mois de juin, votre marché s'est installé dans le parc à côté de la Mairie, à l'ombre des platanes et au son des cigales. Cette décision, prise en concertation avec les marchands, anticipe un besoin plus important d'espace qui permettra dans l'avenir de développer le nombre de stands et créer un lieu destiné à la vente des productions locales et des diverses fabrications vivrières et artisanales. De plus, la place de la Fontaine retrouve ainsi sa vocation, laissant la possibilité au café et à la pizzeria d'installer une terrasse attractive et conviviale et aux habitants de conserver quelques places de parking si chères en plein centre de la ville.

Incontournable pour tous les habitués ou les touristes de passage qui peuvent le retrouver du mardi au samedi de 8h30 à 12h00, Michel FLEURIAL, vous propose, des fruits et des légumes, du fromage de chèvre et de brebis ainsi que de la charcuterie. Vous pouvez également commander votre poulet ou pintade au 06 60 53 62 86.

Vous êtes producteur local, artisan, vous souhaiteriez vous installer quelques jours par semaine sur le marché de Chusclan, contactez-nous par mail : **mairie@chusclan.fr**

ALERTES ET RISQUES

ALERTES CEDRALIS

Le système CEDRALIS est un Système d'Alerte et d'Informations aux populations en cas de risques naturels (inondations, …), chimiques, radiologiques ou sanitaires. La commune de Chusclan souhaite remettre à jour la liste des inscrits sur cette plateforme et invite l'ensemble de la population à se présenter à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site de la mairie le formulaire « Système CEDRALIS de télé-alerte », et à nous le retourner en mairie. Le recueil des coordonnées téléphoniques par l'automate constituant un traitement de données personnelles, on doit s'assurer de la conformité de celui-ci au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces informations sont d'une réelle importance car notre commune se situe dans l'environnement du CEA de Marcoule qui fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) en cas de risque nucléaire. Ce PPI définit l'organisation des secours en cas d'accidents susceptibles d'affecter les populations. Il a une vocation d'information et d'organisation préventive des secours. Cette obligation réglementaire pour le CEA de Marcoule dont les modalités d'alerte retenues est un automate d'appel téléphonique, suppose qu'il dispose des coordonnées téléphoniques des habitants concernés avec l'accord des personnes intéressées.

Ces mesures préventives nous concernent tous, soyons partie prenante de notre sécurité ! Agissez en mettant à jour votre formulaire « Système CEDRALIS de télé-alerte » avant le 30 septembre 2021.

Plus de renseignements, au 04 66 9014 10 ou à mairie@chusclan.fr

Avenue du Pont

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque Nucléaire représente tous les **rejets accidentels d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle.

Selon l'exposition à la source radioactive, ce phénomène peut générer par **irradiation** (proximité de la source) ou **contamination** par l'atmosphère (air respiré) ou par les retombés au sol (aliments frais ingérés), **des conséquences graves et à long terme sur les personnes, les biens et sur l'environnement** (pollution des cultures et des sols irréversible, perte d'exploitation, augmentation des risques de cancers, décès, etc...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.

Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Le Site Marcoule

Allez chercher les comprimés d'iode en Mairie ou dans votre pharmacie selon l'ordre des autorités.

Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités.

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.

Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

Évitez tout déplacement inutile.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ne téléphonez qu'en cas de besoin.

Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

Protégez-vous et votre habitation.

Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

Ne circulez pas dans une zone inondée.
Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.

Faites l'inventaire des dégâts.
Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Aérez et désinfectez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS

La Cèze : concerne une grande partie du village en cas de crue importante

ALABRI

Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

ALABRI EST UN DISPOSITIF GRATUIT PROPOSÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE ABCÈZE AVEC LE SOUTIEN DE SES PARTENAIRES

ALABRI : Accompagnement pour L'Adaptation des Bâtiments aux Risques d'Inondation

Les crues sont des phénomènes naturels faisant partie intégrante de la vie des cours d'eau. S'il est impossible de les supprimer, il est possible de s'en prémunir. Des mesures simples et peu onéreuses peuvent souvent permettre de réduire les risques. Néanmoins chaque bâtiment est différent. C'est pourquoi, il est important de réaliser un diagnostic au cas par cas et de bien évaluer sa vulnérabilité. C'est l'objet du dispositif ALABRI.

LES ÉTAPES DU DISPOSITIF

1. **Situer votre habitation** vis-à-vis des risques d'inondation sur le site **www.noe.gard.fr** *(Rubrique Carto PPRI).*
2. **Prenez contact** avec l'équipe ALABRI.
3. **Les professionnels viennent à votre domicile** pour étudier avec vous la vulnérabilité de votre habitation aux risques d'inondation *(hauteurs d'eau possibles en crue, niveau de risque pour les habitants, les équipements, les bâtiments…)*
4. **Un diagnostic clair vous est remis** indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
5. **Les mesures de protection peuvent être subventionnées jusqu'à 60%.** Des professionnels vous accompagnent dans toutes vos démarches (demande de subventions, demande de devis, validation des travaux…)

Une équipe à votre disposition

Afin de les accompagner dans la réduction de la vulnérabilité aux inondations de leur logement, et dans le cadre de l'opération ALABRI, le Syndicat Mixte ABCèze met gracieusement à disposition des particuliers une équipe d'expert, la société OSGAPI afin de :

- Réaliser un diagnostic complet de vulnérabilité aux inondations de leur logement
- Définir et chiffrer les mesures permettant de réduire leur vulnérabilité aux inondations
- Monter et suivre les dossiers de demande de subventions pour la réalisation de ces mesures

Cette opération, cofinancée par l'Europe, L'Etat et le Syndicat Mixte ABCèze, **est entièrement gratuite pour les particuliers.** Grâce à cette opération les particuliers ont la possibilité d'obtenir jusqu'à 60% de subvention pour les travaux de réduction de la vulnérabilité recommandés par ALABRI.

Contacter "l'Équipe ALABRI"- 09 79 30 60 09 - alabri@osgapi.com

LE RISQUE
FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maitrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La **propagation de l'incendie** est principalement déterminée par **le type de végétation** (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), **les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief**.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillement (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

** La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.*

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

Débroussaillez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles.

Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).

Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :

Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).

Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.

Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.

Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.

Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

Évitez d'utiliser votre véhicule.

Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS

Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Aérez et désinfectez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Secteur de Valescure / Les Dents de Marcoule / La Moure de la Folle / Les Combes / Le Château de Gicon /
La Déchetterie intercommunale

OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT

CE QUE DIT

LA REGLEMENTATION

•Vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), **même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.**

Le débroussaillement inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (surface maximale de 80 m2) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.

VOTRE RESPONSABILITECE

EST ENGAGEE

En cas de non-respect de la réglementation

• Les contrevenants aux dispositions des articles de l'arrêté préfectoral sur la réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillement sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4e classe ou de 5e classe, selon la situation des terrains en cause. S'ils ont provoqué un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues dans le code forestier (peines d'amende et/ou d'emprisonnement). Concernant le débroussaillement, en cas de non-exécution des travaux à l'expiration du délai fixé par la mise en demeure adressée par l'autorité compétente – le maire ou le cas échéant le préfet – l'amende peut être portée à 30 €/m² non débroussaillé.

• Vous êtes usager circulant sur les voies publiques traversant des massifs forestiers, il vous est interdit de fumer ou de jeter des objets pouvant provoquer un départ de feu.

Quand vous laissez la végétation pousser

• Débroussailler est une obligation légale
Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concerné par le débroussaillement, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

Quand vous allumez un feu

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu, y compris une simple cigarette. Les périodes pendant lesquelles propriétaires et ayants droit peuvent employer du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, sont strictement réglementées par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Une réunion publique concernant les Obligations Légales de Débroussaillement est programmée le mardi 16 novembre à 18h à la salle multiculturelle

LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

INFO CANICULE

Depuis plusieurs années, notre Département, comme l'ensemble du pays, connaît de fortes chaleurs. Cette situation peut éventuellement se reproduire. La durée et les températures atteintes appellent chacun d'entre nous à être vigilant quant aux risques provoqués par cette canicule. Par ailleurs, la Mairie de CHUSCLAN, en application de la loi relative à la solidarité, a mis en place un registre de recensement des personnes seules et vulnérables, les plus fragilisées par cette canicule. Ce registre permet de disposer en cas de risques exceptionnels (canicule, inondations, épidémies, autres) de la liste des personnes domiciliées à CHUSCLAN, susceptibles de nécessiter une intervention ou une aide urgente. Cependant, l'inscription sur ce registre reste une démarche volontaire de la part des personnes concernées. Aussi, toute personne si elle le désire, est invité(e) à compléter et à renvoyer en Mairie, la fiche recueil d'informations, mise à votre disposition. Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif, les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile, les personnes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles. Ce registre nominatif est reconduit systématiquement chaque année ; il est donc inutile de vous réinscrire si vous l'avez déjà fait, sauf à nous faire connaître les modifications : changement de situation, adresse, téléphone ou contacts.

Si vous êtes une personne âgée, seule, isolée et/ ou handicapée ou si vous souhaitez faire part d'une inquiétude pour un voisin ou un proche, pensez à l'enregistrement sur le registre du plan canicule 2021 de la commune.

Pour cela remplir le formulaire «Demande d'inscription sur registre en cas de risques»

Renseignement :

- **Par téléphone : 04.66.90.14.10**
- **Par courriel : mairie@chusclan.fr**
- **En vous présentant à l'accueil de la mairie**
- **En téléchargeant sur le site de la mairie : le formulaire d'inscription sur le registre , et en nous le retournant.**

abcèze

Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze

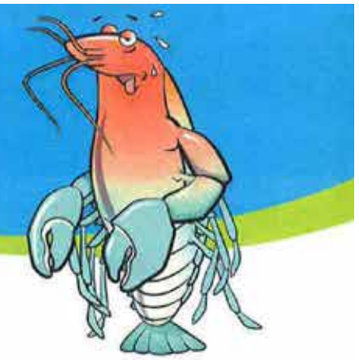

La Cèze a soif...
Économisons l'eau !

À la maison

L'équipement

1. Installer des équipements économes en eau.

Mitigeur (douche et évier) — Chasse d'eau double commande — Chasse d'eau avec bouteille pour réduire la capacité

Mousseur pour les éviers — Electroménager le plus économe possible

Au jardin

Les bons gestes

Pour l'ornement et le potager, planter des espèces adaptées, ayant de faibles besoins en eau.

Laurier rose — Sauge persistante — Abélia — Arbousier

6. Ne pas arroser les pelouses en période de sécheresse.
7. Si l'arrosage est possible, privilégier un arrosage au goutte à goutte, aux heures fraîches.
7. Pailler vos plantations.
8. Installer un récupérateur d'eau de pluie.
9. En période de sécheresse ne pas remplir les piscines.

Les bons gestes pour économiser l'eau chez vous

1. Vérifier la présence de fuites (tous robinets fermés, regarder si le compteur tourne).
2. Couper l'eau au compteur pendant les longues absences.
3. Privilégier les douches au lieu des bains.

Laisser couler l'eau le moins longtemps possible

La Cèze à Montclus

Moins d'eau consommée = Plus d'eau dans les rivières !

PARTENAIRES

Campagne de sensibilisation mise en oeuvre par **ABCEZE Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze**
95 Chemin de la Carrière - 30 500 Saint-Ambroix Tél. : 04 66 25 32 22

ASSOCIATIONS

Les Amis de Gicon

L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le vendredi 28 mai, à 18h, à la Ferme du Château de Gicon. Le bureau devant renouveler un tiers de ses membres, Gérard Fabre, vice-président, a été réélu et Michel Bouchard a été élu trésorier adjoint.

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses annulations de manifestations et visites ainsi que le premier semestre de 2021. En effet, l'association a renoncé à organiser la fête médiévale prévue début juillet et a proposé que le spectacle de fauconnerie ait lieu pour les enfants de l'école, qui ont été privés de sorties pour la deuxième année. Le mardi 22 juin, les Amis de Gicon, la mairie, l'A.P.E. et la coopérative scolaire ont uni leurs forces pour offrir aux enfants de l'école un après-midi récréatif et pédagogique, autour des rapaces. La société Le Griffon d'or d'Alès leur a présenté grands ducs, faucon, chouette effraie, caracara (emblème du Mexique) et donne nombre d'informations sur leurs caractéristiques et leur comportement. Après quoi, chaque enfant a pu en accueillir un sur son bras ganté. Gageons que cette expérience marquera durablement leur esprit.

L'office du tourisme a souhaité organiser deux visites guidées les mardis 20 juillet et 10 août avec dégustation, sur le site, de vins de la Maison Sinae.

La messe pèlerinage à la chapelle Sainte-Madeleine n'aura pas lieu, mais le dimanche 27 juin, la messe télévisée sera retransmise depuis l'église Saint-Jean-Baptiste de Bagnols.

L'association assurera, bien sûr, les 18 et 19 septembre la 23ème édition des Journées Européennes du Patrimoine au château de Gicon dont le thème est « Patrimoine pour tous » (ouverture des salles de 10h à 19h, visites guidées à 14h).

Nous participerons aux Vendanges de l'Histoire, à la mi-octobre, par des visites pour les camping-caristes, le jeudi, de la médiathèque, le vendredi, du château et pour tous, du village, le samedi matin.
Nous serons présents,bien sûr, aux manifestations organisées par la mairie : journée nettoyage et forum des associations.

L'association a signé la convention de partenariat proposée par la société LAUDUN CHUSCLAN VIGNERONS .

BON et BEL ÉTÉ, restez prudents !

Chuscl'en Forme

Le bilan de l'année sportive s'avère bien mince pour notre association. A peine deux mois de cours, un arrêt brutal fin octobre…une année blanche depuis. Une reprise possible en extérieur et en quantité limitée aurait été possible fin mai, mais le bureau a décidé de ne privilégier personne : il était inenvisageable pour nous de reprendre pour quelques semaines à peine sans que ce soit pour tout le monde…ce ne fut donc pour personne ! L'année sportive 2020-2021 ne restera pas dans nos mémoires, les bénévoles sont éprouvés par ces derniers mois à essayer de faire « vivre » une association alors que le contexte sanitaire et politique va à l'encontre de nos pratiques sportives collectives. Pourvu que le futur se révèle plus clément à l'égard de nos petites associations de villages ! Le bureau espère un retour « à la normale » pour septembre. Nous vous tiendrons également informés des dates et des conditions de reprises dans l'été, dès que notre assemblée générale aura pu avoir lieu.

Bonnes vacances à tous,
Le bureau de Chuscl'en Forme

Tennis Club

La levée assez rapide dans la saison d'une partie importante des restrictions imposées par la Fédération Française de Tennis a permis une reprise de l'ensemble des entrainements.
Dans un premier temps, une partie des cours a été déplacée le samedi pour pallier aux entrainements qui avaient lieu en soirée. Le décalage du couvre-feu de 19h à 21h a ensuite permis de reprendre le rythme normal des cours de tennis à Chusclan. Grâce à un rattrapage des cours pendant les vacances scolaires et une augmentation de la durée de la saison, une grande partie des cours annulés au plus fort de la crise sanitaire auront pu être rattrapés.
Le nombre d'adhésions au tennis n'a cessé d'augmenter encore cette année et nous sommes désormais près d'une soixantaine de joueurs au club. 47 joueurs suivent les entrainements hebdomadaires avec une grande assiduité. Ils se partagent entre 23 jeunes et 24 adultes.
L'ensemble des manifestations auxquelles participent tous les ans le club n'ont bien sûr pas pu se tenir cette année mais nous espérons pouvoir reprendre tout ça la saison prochaine, dès le mois de septembre 2021.
La saison devrait débuter avec le tournoi de double intervillage à Mejannes-le-Clap. Les rencontres intervillages devraient reprendre avec tous les villages concernés. Suivant le nombre de joueurs intéressés, nous inscrirons une ou plusieurs équipes en championnat du Gard. Des tournois internes entre membres du club seront proposés ainsi que des stages de tennis pendant les périodes de vacances scolaires. La classique sortie club au tournoi de l'Open sud en début d'année sera aussi proposée si les conditions le permettent.
Une journée porte-ouverte (découverte et inscriptions) aura lieu début septembre pour la saison 2021/2022, pour tous niveaux. Nous vous tiendrons au courant de la date retenue et vous attendons nombreux.
D'ici là, l'ensemble des membres du bureau espère tous vous retrouver très vite et vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

ASSOCIATIONS

Cèze Danse

Nous espérons la page définitivement tournée sur cette période d'isolement contraint et sommes résolument tournés vers l'avenir. C'est pourquoi nous sommes heureux de vous communiquer le programme des cours pour la rentrée 2021/2022.
Avec le confinement et les mesures sanitaires imposées, les cours ont pris fin au mois de novembre. Néanmoins, nous préparons activement la prochaine saison. C'est avec grand plaisir que Laste sera toujours notre professeur attitré pour les cours de Rock, Salsa et swing.

Les cotisations seront réglées mois par mois par précaution et dans l'éventualité d'un reconfinement, et ceci tant que la situation sanitaire ne sera pas définitivement stable. Les adhésions à l'association Cèze Danse seront considérées déjà réglées pour tous nos adhérents de l'année 2020/2021.

Pour suivre les projets et les programmes des prochains cours, n'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook Cèze Danse pour suivre notre actualité ou nous joindre pour tout renseignement à notre adresse mail ***cezedanse@gmail.com.***
Pour la rentrée, nous serons bien entendu soumis aux mesures sanitaires qui seront en vigueur et nous nous engageons à les appliquer.

A ce jour les cours et horaires prévus sont :

MERCREDI
18H30 ▪ ROCK INTER/AVANCE

JEUDI
19H00 ▪ ROCK DÉBUTANT
20H00 ▪ SALSA DÉBUTANT
21H00 ▪ SALSA INTER / AVANCÉ

Il est actuellement trop tôt pour finaliser notre projet de créer un niveau supplémentaire en salsa pour offrir des cours débutant, intermédiaires et avancés distincts. Nous ferons en sorte également de proposer à nouveau un cours de swing.

Les cours proposés sont éventuellement amenés à être modifiés en fonction du nombre d'inscrits par discipline, les horaires seront maintenus.

Nous sommes impatients de vous retrouver et espérons que vous viendrez nous rejoindre pour cette nouvelle année qui, nous l'espérons, nous offrira la possibilité d'organiser quelques festives soirées.

Le bureau.

Pattes Actives

En cette année particulière, aux vues du contexte actuel, les Pattes Actives n'ont pas pu organiser « La Randonnée des Rois », Le trail « Une Monotrace pour deux Châteaux ». Les randonnées et les entrainements de course à pied hebdomadaire ont été annulées, en fonction des protocoles sanitaires gouvernementaux, une grande partie de la saison.
Malgré ce, Alain et Mauricette Arifont, et Alain et Maryse Thierry nous ont fait découvrir « La Vallée de L'Eure », et ses magnifiques paysages. Le repas tiré du sac à permis de reprendre des forces. A l'arrivée un rafraichissement bien mérité a terminé cette très agréable journée. Les entrainements de course à pied ont repris en fin de saison.

Vous trouverez toutes les informations concernant la reprise sur le site de la mairie ou sur le site des « Pattes Actives Chusclanaises ».

Contact
Mme Marie Thérèse PEYRIERE
p.marie.the@hotmail.fr
06 30 86 09 91
Bonnes vacances

ASSOCIATIONS

A.P.E

Malgré le contexte particulier, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Chusclan a pu organiser diverses manifestations et actions pour le plaisir des enfants de notre école.

LES ACTIONS MENÉES

Goûter de Noël
Le 18 décembre, le Père-Noël est venu distribuer les goûters de Noël offerts par l'APE. Chaque classe lui a chanté une chanson de Noël, un moment magique pour les élèves !

Tombola
En février, la tombola « enfants » qui a remplacé le traditionnel loto a rencontré un grand succès ! Dans chaque classe, un gagnant a été tiré au sort et a remporté un lot de livres de son âge. Plus de 60 lots ont été gagnés. Parmi eux, Baby-foot, jeux d'extérieurs, jeux de société, entrées dans des parcs…..L'APE remercie tous les commerçants et associations de Chusclan qui ont offert de nombreux lots !

Vente de chocolats
Pour régaler tous les gourmands, l'APE a proposé une vente de chocolats de Pâques en s'associant à « Initiatives ».

Chasse aux œufs
Le 2 avril, une grande chasse aux œufs s'est déroulée au parc Pontal sur temps scolaire. Tous les enfants ont cherché les œufs cachés dans les arbres, les herbes, les murets…les petits gourmands ont pu ensuite se partager la récolte et la déguster !

Chasse aux galets
Durant toutes les vacances d'avril, l'APE a organisé plusieurs chasses aux galets sur le thème de Pâques, du printemps et des fruits et légumes. Une façon ludique d'occuper les enfants et de redécouvrir notre joli village et ses alentours. Parc Pontal, rues du village, parcours de santé, vigne des sens et château de Gicon ont vu défiler de nombreux chercheurs de trésors. Cette chasse aux galets a été un véritable succès ! L'APE espère reconduire cette action à différents moments de l'année.

Vente de sacs isothermes
En fin d'année scolaire, nous avons proposé une vente de sacs isothermes décorés avec les dessins des enfants.

Vente de gâteaux
Une vente de gâteaux a eu lieu le vendredi 2 juillet à la sortie de l'école.

LES SORTIES ET SPECTACLES DE FIN D'ANNÉE

Spectacle de Fauconnerie
Le 22 juin, les enfants de l'école ont assisté à un spectacle de Fauconnerie dont une partie a été financée par l'APE.

Spectacle de la compagnie Parapluie
Le carnaval n'ayant pas eu lieu cette année pour cause de confinement, nous avons décidé de maintenir le spectacle prévu et de le décaler au mois de juin. Pour clôturer l'année, le 25 juin, la compagnie Parapluie a déambulé dans le parc Pontal. Ce fût un spectacle magique où jongleurs, échassiers, danseuses et musiciens ont envahi l'école ! Cette journée s'est clôturée par un goûter offert par l'APE.

Sortie Carrières de lumières
Le jeudi 27 mai, les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 sont allées aux Carrières de Lumières aux Baux de Provence. Les enfants ont pu admirer les œuvres de Cézanne et Kandinsky.

Sortie Vagnas
Le lundi 14 juin, les classes de PS-MS et de GS-CP sont allées à Indy Parc en Ardèche à Vagnas. Les enfants ont pu profiter d'une belle journée dans le Bois des Musiciens où ils ont pu évoluer dans les arbres de cabanes en cabanes et découvrir des instruments de musique originaux.

Sortie Festival d'Avignon
Le mardi 6 juillet, les classes de PS-MS et GS-CP sont allées au festival d'Avignon. Les élèves ont vu un spectacle sensoriel de la compagnie La baguette : Augustin, Pirate des Indes.

En attendant de vous retrouver pour de nouveaux projets, nous tenons à remercier tous les parents d'élèves, les enseignantes, le personnel de la mairie, la mairie, les commerçants et les habitants du village qui ont participé aux différentes actions menées en cette année particulière. Celles-ci ont rencontré un grand succès et ont permis à l'APE de financer de nombreux projets !

L'année scolaire 2021-2022 commencera pour l'APE avec la journée des associations et l'élection d'un nouveau bureau lors de l'assemblée générale. La date vous sera communiquée à la rentrée. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Le bureau de l'APE vous souhaite de bonnes vacances !

Président : MARCHETTI Vincent
Trésorière : CHERINO Sandra
Secrétaire : CHINIEU Carole

CONTACT ET INFORMATIONS
ape.chusclan@gmail.com
Panneau d'affichage devant l'école
Boîte aux lettres de l'APE devant l'école

ASSOCIATIONS

La Belle Époque

Hommage à notre Presidente d'Honneur Mme Lucienne Valvasori LULU.

Il restera de toi...
Il restera de toi ce que tu as donné.
Au lieu de le garder dans des coffres rouilles.
Il restera de toi de ton jardin secret,
Une fleur oubliee qui ne s'est pas fanee.
Ce que tu as donne, en d'autres fleurira.
Celui qui perd sa vie, un jour la trouvera

Amie nous ne t'oublierons pas

Toutes nos pensées vont a ta famille et à tes proches merci pour tout ce que tu as fait pour notre Club

LE CLUB LA BELLE EPOQUE

Chasse

Entrons Dans Leur Danse

2020 est derrière nous ! Ce fut une année éprouvante au cours de laquelle toutes les manifestations prévues pour lever des fonds ont été annulées. Espérons que cela ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir, et que nous allons pouvoir reprendre une vie « à peu près normale ». Malgré tout, cela ne nous a pas empêché de continuer à aider les populations locales pour qui la pandémie, du fait de la misère et de la famine sur place, a des effets encore plus dévastateurs.
En ce début d'année Noélie notre partenaire sur place nous a permis de mettre en œuvre nos actions, et grâce à elle, nous avons pu, distribuer du lait tant aux enfants malnutris fréquentant le centre de soins, qu'à ceux des villages alentours où elle se rend régulièrement pour dispenser des soins. Elle a consenti 30 nouveaux microcrédits d'un montant de 50.000 Francs CFA chacun (76 € 22) ce qui est une très belle somme au Burkina quand on sait que le salaire net d'une institutrice est de 109 € 76. Au total c'est donc une somme de 2286 € 60 qui est actuellement investie au titre des microcrédits. Comme déjà indiqué, les sommes prêtées le sont sans intérêt.
Depuis presque 10 ans maintenant, (l'association a été créée en septembre 2011) ce sont 393 microcrédits qui ont été accordés et ont permis aux femmes de démarrer une activité. Souvenons-nous que l'une d'entre elles a repris ses études et est devenue enseignante. Il est bon aussi de rappeler que **TOUS LES MICROCREDITS ONT ÉTÉ REMBOURSES DANS LES DÉLAIS !!!**
Noëlie nous a fait savoir que les deux moulins installés l'an dernier dans les villages de Tengsobgo et Nakanba font la joie des femmes qui apprécient d'avoir beaucoup moins de travail, et de ce fait peuvent envoyer leurs filles à l'école.
Actuellement nous sommes en attente de devis, pour un important projet qui nous l'espérons pourra se réaliser en 2022. Nous ne manquerons pas de vous donner plus de détails dans le prochain bulletin municipal.
En attendant, nous reprenons notre course pour récolter des fonds. Notre association fonctionne grâce aux adhésions, dons, partenariats, et à l'investissement toujours grandissant sur le terrain de nos membres actifs. Alors, retrouvons nous sur notre stand, à la manifestation organisée par BAGNOLS PLAGE tous les mardis soirs des mois de juin, juillet et aout !!!

Si vous voulez vous joindre à nous, vous êtes les bienvenus (es) !!

Pour nous joindre :
edburkina@orange.fr
07.60.75.86.20
www.entronsdansleurdanse.com

ASSOCIATIONS

Association Terre et Formes

L'atelier est fermé depuis longtemps à présent mais le confinement n'est pas venu à bout de la créativité des adhérents de l'association. Nous avons pu créer à notre domicile avec l'aide de Maria WALTZ qui a été disponible par téléphone pour nous guider et qui est également venue nous conseiller en cas de difficultés. Certains cours au service social SAMSAH ont pu être donnés ainsi que des interventions à l'école de Chusclan, toujours dans le stricte respect des règles sanitaires.

Manifestations à venir
Nous avons prévu d'être présents pour les prochaines vendanges de l'histoire à Chusclan

Nous espérons pouvoir reprendre les cours en septembre 2021 sauf nouveau problème sanitaire

Infos et contact
www.terre-et-formes.jimdo.com
Maria WALTZ 06 31 15 93

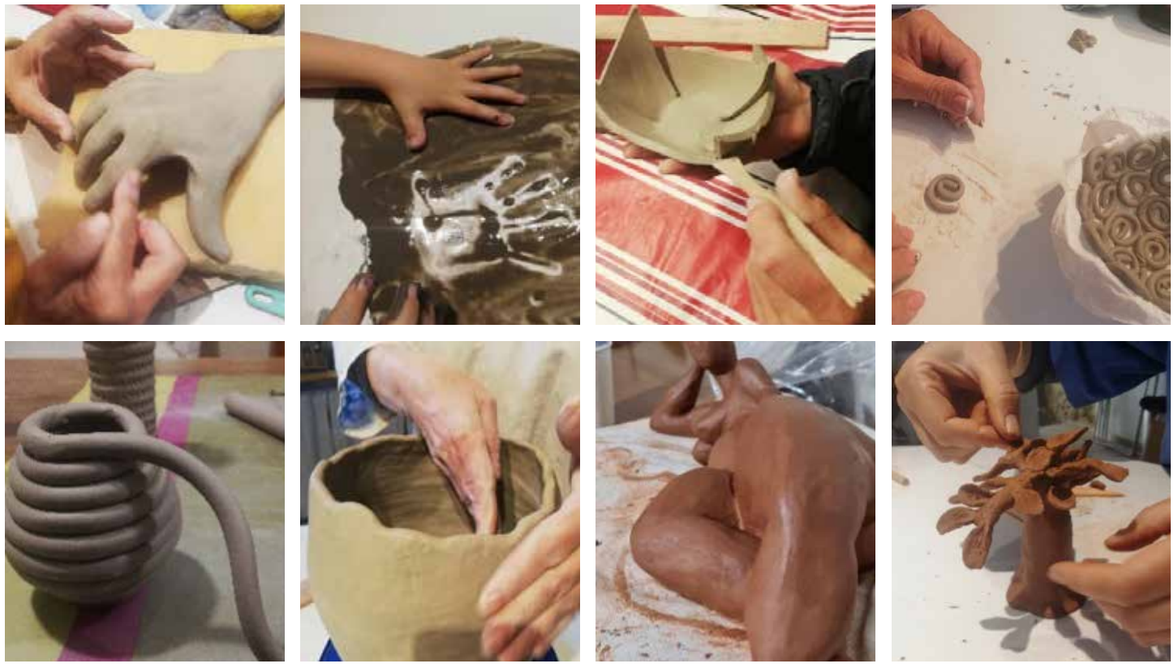

TERRE et formes

Destination Bien-Être

Après cette année bien singulière qui malheureusement ne nous a pas permis de mener à bien tous nos projets. Nous vous donnons rendez-vous le 4 Septembre prochain, pour le Forum des Associations qui se déroulera au Parc Pontal. Nous serons heureux de vous faire découvrir nos différentes propositions d'ateliers pour l'année 2021-2022 Vous pourrez également participer à des séances découvertes tout le long de la journée. Nous souhaitons élargir nos propositions et proposer des ateliers dédiés aux enfants et adolescents. Plus que jamais nous gardons le cap, Destination Bien-être Chusclan !

Amicalement

Le conseil d'administration
Présidente : Annie Boyer
Secrétaire : Lyse Couston
Vice présidente : Aline Fabre
Trésorière : Jacqueline Escolivet

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements. Sur Facebook (Destination Bien-être Chusclan) nous publierons nos propositions d'ateliers et notre programme pour le Forum des Associations, rejoignez-nous !

Contact
chusclan.bienetre@gmail.com
06 83 63 80 28

Syndicat des Vignerons

AGENDA

AOÛT

21 et 22 août // Ball Trap

SEPTEMBRE

02 sept. // Rentrée scolaire

04 sept. // Forum des Associations

17 sept. // Hommage à Louis Chinieu

18 sept. // World Clean UP Day

18 + 19 sept. // Journées du patrimoine

OCTOBRE

22 oct. // Vacances de la Toussaint

24 oct. // Rando'Rose

NOVEMBRE

11 nov. // Commémoration

16 nov. // Réunion publique (Obligation Légale de Débroussaillement)

DÉCEMBRE

04 dec. // Repas des Aînés

17 dec. // Noël des Enfants + Vacances de Noël

19 dec. // Loto Pissila